

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,  
22 francs pour six mois,  
66 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>e</sup>, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DE - NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur et chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, LE 18 JANVIER 1847.

Les chambres sont assemblées; les ministres se sont félicités dans le discours de la couronne de la conclusion des mariages espagnols, qui doivent apporter à l'avenir tant de complications, qui entraîneront peut-être l'Europe à une guerre générale; il est donc d'un haut intérêt de considérer quelle a été la conduite du gouvernement anglais dans toute cette affaire, quelles étaient ses vues, quels ses desirs, afin de prévoir quelle ligne il suivra dans les événements qui pourront survenir. Nous puissions cette appréciation dans les documents diplomatiques communiqués aux chambres par M. le ministre des affaires étrangères; il restera aux députés à vérifier si M. le ministre a déposé toutes les pièces, ou s'il a seulement, comme cela est arrivé si souvent, produit, par une habile combinaison, celles qui lui semblent nécessaires pour assurer son succès dans le parlement.

Il résulte de la dépêche officielle de lord Palmerston à lord Normanby en date du 22 septembre que le mariage de l'infante Luisa n'est pas le seul contre lequel proteste l'Angleterre, car le ministre dit nettement que celui de la reine ayant été conclu par l'influence française à Madrid, il se félicite de ce que le gouvernement britannique a été étranger à cet arrangement. Ce n'est là qu'un sentiment, mais il est un fait grave et qui implique singulièrement la duplicité de la politique suivie par le cabinet français : en effet, c'est dans le moment même où M. Guizot proposait aux ministres de la Grande-Bretagne de s'entendre avec eux sur le mariage d'Isabelle et qu'il faisait offrir par notre chargé d'affaires de délibérer à Londres sur cette question, qu'il manœuvrait sourdement pour conclure la double union, ainsi qu'elle a été adoptée par la cour de Madrid; il disait hautement vouloir s'entendre avec le gouvernement britannique pour recommander ou présenter simultanément un candidat à la main de la reine, et il agissait d'une manière absolument contraire à ses paroles; il avait pris à Eu des engagements positifs, et il les violait.

De tels procédés peuvent être de l'habileté en politique, un pareil manège de foi peut passer pour très innocent aux yeux des diplomates, si diplomatie et tromperie sont synonymes; mais ils ne sauraient être approuvés par la probité la moins scrupuleuse, et, dans tous les cas, c'est à eux que nous devons la rupture de l'alliance que depuis si long-temps on représentait comme pouvant seule donner la paix à l'Europe, et qui a coûté à la France tant de sacrifices de tous les genres.

C'est quelque chose de très curieux à étudier que ces dépêches, ces notes tantôt officielles, tantôt particulières, envoyées à nos agents, soit à Londres, soit à Madrid, celles-ci surtout. Le but et les paroles du ministre français changent chaque fois : le comte de Trapani, les deux fils de l'infant don François de Paule, le comte de Montemolin lui-même sont tour à tour adoptés ou repoussés; leurs chances grandissent, s'abaissent, sans que l'on en voie la cause, dans les documents du moins, et on devine qu'il a dû se faire un autre travail souterrain, que le consentement du cabinet français a été soumis à la condition que l'époux de la reine approuverait le mariage de l'infante Luisa, et que le principal aux yeux de tous n'a été que l'accessoire.

Quant au duc de Montpensier, l'Angleterre proteste formellement contre son mariage avec l'infante et surtout contre les éventualités qui en peuvent naître, et déclare très positivement qu'elle considérerait comme un cas de guerre son avènement ou celui de ses enfants au trône d'Espagne. Cette protestation n'a pas été faite après coup, elle a précédé le mariage; le cabinet français a donc sciemment, volontairement, exposé la France aux chances de la guerre, chances douteuses, toujours fatales à la nation même pour laquelle se prononce la victoire, et cela dans un intérêt particulier, dans un intérêt qui n'était pas celui du peuple français.

Les pièces communiquées expliquent certains points restés jusqu'ici un peu obscurs, changent en certitudes de justes soupçons. Ainsi, M. Guizot dit que le prince don Enrique a été repoussé par notre gouvernement parce qu'il a eu le malheur de tomber sous l'influence de la fraction la plus passionnée et la plus aveugle du parti progressiste espagnol; que celle-ci a voulu faire servir le nom, la situation, les chances matrimoniales de ce prince à son propre rétablissement dans le pouvoir, et a conçu, préparé, pour atteindre ce but, des menées de toutes sortes qui devaient ramener en Espagne l'insurrection et la guerre civile. On comprend ce que signifient ces accusations dépouillées de l'exagération de M. Guizot. Don Enrique donnait des garanties aux hommes de progrès; avec lui, la nation espagnole pouvait obtenir la liberté, pour la conquête de laquelle tant de sang a été répandu; il aurait probablement brisé la funeste influence de cette machiavélique Christine, le fléau de la Péninsule : telle est la véritable cause de l'ostracisme dont il a été frappé. Les hommes qui ont attaqué toutes nos libertés, qui les ont toutes mutilées, ne pouvaient consentir à ce que l'Espagne fût à cet égard plus heureuse que la France; ils ont repoussé don Enrique, parce que la défaite, ou si l'on veut l'insuccès de ce prince était pour eux une victoire contre le parti progressiste. La vérité se fait enfin jour, malgré les nuages dont on l'enveloppe.

Mais si don Enrique a été repoussé parce qu'il donnait des espérances aux hommes de progrès, il en faut nécessairement conclure que le duc de Cadix a été choisi précisément parce qu'il offrait des garanties au parti contraire. M. Guizot ne l'avoue pas; toutefois, cela ressort trop clairement des paroles que nous avons citées plus haut pour qu'il soit possible de s'y méprendre. Maintenant, qu'on veuille bien nous dire quel sera le rôle politique de M. le duc de Montpensier en Espagne. Il a été admis en même temps que le duc de Cadix, il est entré par son mariage avec l'infante dans la combinaison qui, de la part du gouvernement français, avait pour but de détruire les espérances du parti progressiste; a-t-il accepté ce mandat, cette condition? La liberté espagnole aura-t-elle deux adversaires au lieu d'un? Voilà sur quoi il serait assez naturel qu'on voulût bien s'expliquer, afin que les situations fussent nettes et précises.

## CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 14 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. TERME, MAIRE.

Présents : MM. Pons, Arnaud, de Vauxonne, de Marnas, Falconnet, Dolbeau, Bouillier, Dunod, Descours, E. Gautier, Menoux, de

Lacroix-Laval, Bonvard, Bodin, Tourret, Riboud, Dervieu, Guinet, Faure-Péclot, Boullée, Ricard, Barrillon, Nepple, Brossette, Martin (P.-P.), Bonnet, Guimet, Capelin, Laforest, Seriziat-Carrichon, Donnet, Reyre, H. Seriziat.

### SOMMAIRE.

Approbation de deux baux. — Rôles spéciaux pour la perception du demi-centime additionnel aux quatre contributions directes voté pour l'entretien des chemins communaux. — Autorisation de défendre à une instance intentée par les sieurs Donzel frères, et d'appeler en garantie MM. Mermet et Bonnardet. — Chemin de fer de Moulins à Lyon par Roanne. — Discussion et approbation du traité supplémentaire avec la compagnie du gaz de Perrache.

La séance est ouverte à six heures et un quart.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. LE MAIRE soumet à l'approbation du conseil deux baux : l'un, passé avec le sieur Bernard, d'un appartement situé au quatrième étage de la maison Jusserand et Bourcier, rue des Bouquetiers, n° 1, au prix de 600 francs, avec faculté de dédit en prévenant six mois à l'avance; le second, pour un local du sieur Dumollard, destiné à une nouvelle salle d'asile à établir côte des Carmélites, n° 35. Ce local, qui réunit toutes les convenances pour la destination qu'on veut lui donner, est loué au prix de 4,050 fr.

M. LE MAIRE explique que le conseil a pris, le 16 novembre dernier, une délibération pour autoriser la perception d'un demi-centime sur le principal des quatre contributions directes, dont le produit est destiné à l'entretien des chemins vicinaux, en conformité de la loi du 21 mai 1836. M. le préfet, par un arrêté du 24 décembre dernier, a autorisé le recouvrement de ce demi-centime; mais le rôle pour l'impôt foncier et celui des portes et fenêtres étant déjà confectionnés, il y a eu impossibilité de comprendre dans ces rôles le demi-centime voté. Pour en opérer le recouvrement, il est nécessaire de recourir à un rôle spécial, et ce rôle spécial, M. le directeur des contributions directes ne peut le faire sans y être autorisé par un nouvel arrêté de M. le préfet, pris d'après une nouvelle délibération du conseil municipal. Il y a d'ailleurs urgence à s'en occuper, puisque le produit présumé du demi-centime en question est porté en recette et en dépense au budget de 1847.

Le conseil prend immédiatement une délibération spéciale.

M. LE MAIRE entretient le conseil d'une instance intentée à la ville par les sieurs Donzel frères, qui ont construit, à leurs frais, un perron tendant de la rue du Commerce à la place du Perron, moyennant la jouissance des divers locaux attenants à ce perron, et sous l'engagement pris par la ville de leur rembourser, au bout de vingt ans, une somme de 52,000 f. pour les frais de construction. MM. Donzel frères prétendent que des infiltrations d'eau provenant de la place s'introduisent dans les locaux dont ils ont la jouissance, et en déprécient notablement la valeur; ils demandent la résiliation de l'acte qui les lie à la ville et le remboursement immédiat de la somme qui doit leur être payée dans vingt ans.

M. le maire fait remarquer que les sieurs Donzel frères ne jouissent point des locaux dépendant du perron à titre de locataires; ils sont concessionnaires d'une jouissance dont ils ont dû établir les éléments à leurs frais, périls et risques. Si les inconvénients dont se plaignent les frères Donzel proviennent d'un vice de construction, c'est leur fait, c'est à eux seuls à y remédier, et la ville ne saurait y être pour rien. Si les infiltrations qu'on allègue sont causées par le voisinage d'un réservoir souterrain dont MM. Mermet et Bonnardet se sont réservés la jouissance par le traité qui a cédé à la ville le sol de la place, et cette hypothèse paraît avoir quelque probabilité, c'est à MM. Mermet et Bonnardet à faire au réservoir en question les réparations nécessaires pour qu'il ne cause pas aux voisins des dommages dont ils sont responsables; c'est contre eux que MM. Donzel frères auraient dû diriger leur action. Quoi qu'il en soit, M. le maire demande à être autorisé à défendre à l'action intentée par MM. Donzel, et à appeler, au besoin, en garantie MM. Mermet et Bonnardet.

Le conseil, trouvant la question suffisamment éclairée, autorise immédiatement, et sans renvoi à la commission du contentieux.

M. LE MAIRE donne lecture au conseil du rapport suivant :

« Messieurs,

« M. le préfet m'a communiqué, le 29 décembre dernier, un avant-projet rédigé pour l'établissement d'un chemin de fer de Moulins à Lyon par Roanne, avec les pièces de l'enquête à laquelle il a été procédé, conformément aux dispositions de l'ordonnance royale du 18 février 1834. Je viens, suivant l'intention de M. le préfet, mettre sous vos yeux les pièces

## FEUILLETON DU CENSEUR. — 19 JANVIER 1847.

### LARISSA ET LUCIE,

ROMAN CRÉOLE (\*).

#### DEUXIÈME PARTIE.

II.

(Suite.)

Tous les jours suivants, Ernest fut d'une distraction inaccoutumée. A peine Larissa pouvait-elle lui arracher une parole. De grand matin il se levait, il partait, il errait dans la campagne, il ne rentrait que pour de courts instants, et semblait fuir la maison. Larissa surveillait tous ses mouvements; elle le voyait aller à travers les savanes comme un rumeur qui suit une rivière douloureuse et enchanter. Vingt fois il faisait seller et desseller son cheval. Il semblait en proie à quelque combat intérieur.

Quelquefois il paraissait s'arrêter tout-à-coup sur une pensée qui le rendait heureux. Il montait à cheval avec plaisir; il partait comme l'éclair; il n'était pas arrivé à la grande route qui traversait son habitation, que Larissa le voyait retomber brusquement dans ses incertitudes et sa mélancolie. Il tournait la tête de son cheval, et il s'en allait dans une direction qui n'était pas celle qu'il voulait suivre d'abord.

En effet, Ernest partait pour aller chez M<sup>me</sup> de Croix; puis il hésitait, il se troublait. Il sentait que, tant que Larissa serait sur son habitation, il n'avait pas le droit de se présenter devant l'amour de Lucie; c'étaient là sa grande tristesse, le secret de toutes ses irrésolutions, de toutes ses rêveries. Il voyait bien que tout son amour allait vers la jeune fille, que tout son avenir, comme une colonne lumineuse, s'était tourné de son côté, que derrière lui tout était ténèbres et douleur. Il n'avait point d'incertitude au cœur; sa situation lui appartenait nettement; mais c'était là précisément sa pensée amère. Il comprenait qu'il avait un grand obstacle à briser; cette nécessité le troublait. Jeune et non endurci encore, et n'ayant jamais blessé de cœurs, il était tourmenté. Il errait sans cesse, nuit et jour, autour de ces deux pensées : Lucie, Larissa; l'une rayonnante et tendre, l'autre sombre et redoutable.

Il en était donc arrivé à cette conclusion qu'il fallait renvoyer Larissa dans le bourg.

Mais il ne savait comment s'y prendre pour lui dire : Larissa, il faut remonter en hamac; nos amours sont finies!

(\*) Voir le Censeur des 1<sup>er</sup>, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 15 et 16 janvier 1847.

Il rentrait quelquefois dans la maison avec la résolution de parler d'adieu; il trouvait Larissa en toilette pompeuse. Elle avait mis son plus beau madras, sa robe la plus merveilleuse; elle venait à lui et lui disait :

— Me trouvez-vous belle ainsi?

D'autres fois, il la voyait assise à l'écart, morne, repliée tristement sur elle-même. Il sentait qu'elle était en proie à un douloureux étonnement, qu'elle faisait des efforts pour le rappeler, et il n'osait pas lui dire : « Allez-vous-en! » Il détournait les yeux et il sortait. Parfois il allait jusque chez son ami don Silva.

Le jeune créole eut bien vite remarqué sa préoccupation.

— Ah! ah! lui dit-il, serions-nous sérieusement amoureux?

Ernest s'en défendait vivement, ne voulant point avouer un amour qu'il respectait. Le jeune Espagnol persistait.

— Cette fois, lui disait-il, tous les symptômes y sont. Te souviens-tu du jour où tu es arrivé ici au galop, il y a de cela quelque quatorze mois, criant à pleine tête, avant le lever du soleil : « Je suis amoureux! » Je t'ai dit : « Ce n'est qu'une flamme qui a passé cette nuit dans ton sommeil. » Tu t'es récrié, tu as proclamé que tu étais éperdu. Aujourd'hui c'est toi qui dis : « Non! non! » Mais ton visage te trahit, ami; ce n'est plus l'amour des Larissas; il s'agit d'une jeune fille blanche, cette fois, j'en suis sûr. Bon! bon! conteste, fais le mystérieux! L'autre jour tu criais : « Larissa! c'est Larissa! » Tu semais le nom de ta belle. Aujourd'hui tu ne me le dirais pas pour un empire. Symptôme!

Ernest souriait, et se répétait tout bas ce nom qui ne sortait pas de son cœur.

— Voyons, reprenait don Silva, passons en revue toutes les jeunes filles; nous verrons bien... Il y a mademoiselle...

— Non! non! s'écriait Ernest en s'enfuyant, comme si le premier nom sortant dût trahir son amour.

Il remontait à cheval, il repartait, et le jeune créole lui criait de loin, en riant :

— Symptôme! symptôme!

Ernest balançait encore plusieurs jours, avec les angoisses d'un jeune cœur, entre le désir de revoir Lucie et le courage d'avertir Larissa. Enfin, son amour l'emporta, et il se mit en route pour aller chez M<sup>me</sup> de Croix, peut-être dans l'espoir de fortifier sa résolution.

M<sup>me</sup> de Croix demeurait au bourg d'Isabella; Ernest avait donc à suivre ce même chemin qu'il avait descendu avec un élan si passionné, le soir qu'il s'était rendu chez Larissa et qu'il avait pris d'assaut son château-fort. Ses émotions étaient bien différentes! Il n'était plus emporté par l'audace; il ne descendait plus les mornes au galop et en éperonnant son cheval. A mesure qu'il approchait du bourg, son cœur battait avec violence.

La rivière avait débordé à la suite de pluies récentes. La gabare allait et venait d'une rive à l'autre. Ernest y entra avec son cheval.

Le vieux nègre qui la conduisait lui dit en riant :

— Ce n'est pas vous qui ferez ma fortune, Monsieur Ernest; voilà la première fois que je vous passe.

Ernest se mit à rire.

— Vous m'avez fait passer une autre fois à la nage, lui dit-il.

— A la nage, Monsieur Ernest! Jésus! Maria! Quand donc cela? Pour quoi ne m'avez-vous pas appelé? je me serais levé.

— Vous étiez à vos amours, dit Ernest.

Le vieux nègre partit d'un éclat de rire prodigieux.

— Mes amours! dit-il; le temps est passé, Monsieur Ernest, c'est bon pour un jeune et joli garçon comme vous.

La gabare toucha l'autre rive. Ernest remonta à cheval, et en s'éloignant il entendit le vieux gabarier qui disait à d'autres nègres :

— Avez-vous entendu ce que m'a dit M. Ernest? Il est bien drôle ce jeune homme!

Ernest sourit et entra dans le bourg. C'était la première fois qu'il y reparaissait depuis l'enlèvement de Larissa. Son retour excita une certaine curiosité. Dans plusieurs maisons on se dit : « Larissa baisse, à ce qu'il paraît. » On le suivit des yeux pour voir où il allait. Dans les petites villes, en Amérique comme en Europe, le public entre tout de suite dans vos événements. Quand on le vit s'arrêter à la porte de M<sup>me</sup> de Croix, on se dit partout : « Ah! M<sup>lle</sup> Lucie. »

Le bourg d'Isabella s'occupait en effet sans cesse de cette douce enfant qui s'occupait si peu des autres. Elle régnait sans le savoir sur l'opinion. On aimait en elle cette petite mélancolie qu'elle seule avait au milieu de ces jeunes créoles, amoureuses d'un bel éclat de rire, folles de danse et de toilette. Elle avait en toutes choses une grâce qu'on cherchait à imiter. La robe la plus simple paraissait ravissante, portée par elle. Après avoir été à la messe le dimanche, son riant ombrello sur le visage, elle était bien sûre de voir le lundi arriver des servantes qui venaient lui demander le modèle de sa robe pour ses amies. Elle donnait en souriant. Mais le lundi suivant, c'était à recommencer, parce qu'il y avait toujours quelque chose qu'on n'avait pu saisir, et qui désespérait des amies au milieu de leurs robes pareilles. C'était le charme de sa personne, c'était un je ne sais quoi qu'on lui trouvait et qu'on ne trouvait pas. Elle se prêtait avec une douceur constante, avec une simplicité angélique, à tous ces petits désespoirs. Les jours de bal, elle voyait, dès le matin, arriver des billets : « Lucie, tu me coiffes ce soir, n'est-ce pas? » Elle peignait tous ces longs cheveux noirs avec une bonté inaltérable puis, pressée par l'heure, elle ne faisait souvent que toucher un peu à ses cheveux bionds, et sa simplicité charmait comme la boucle flottante de

de cette affaire; vous êtes appelés à prendre une délibération exprimant votre opinion sur l'utilité et la convenance du chemin projeté et sur la préférence à donner à l'un des tracés étudiés entre Lyon et Roanne.

» Cinq tracés ont fait principalement l'objet des études de MM. les ingénieurs par la vallée de la Haute-Azergue, par celles de Saint-Just-d'Avray et Grandris, par celle du Soanon ou de Saint-Clément, et enfin par celles de Tarare et d'Amplepuis.

» Toutes les opinions ont été unanimes, Messieurs, pour donner la préférence au tracé par Tarare et Amplepuis. Le conseil-général du département du Rhône, la commission spéciale instituée par M. le préfet en exécution des ordonnances royales sur la matière, la chambre de commerce de Lyon, celle de Tarare, enfin tous les corps constitués qui ont été consultés sur cet important objet ont émis un avis identique.

» Voici sommairement les principaux motifs qui ont déterminé la préférence à donner au tracé par Tarare et Amplepuis, et qui sont tirés du mémoire produit par M. l'ingénieur Rolland de Ravet, qui a fait une étude approfondie et complète des localités.

» Le tracé par la Haute-Azergue doit être écarté parce que : 1<sup>o</sup> il allongerait la voie ferrée de vingt-huit kilomètres; 2<sup>o</sup> il offrirait une trop longue série de fortes pentes; 3<sup>o</sup> enfin et surtout parce qu'il s'écarterait des principaux centres de population qui existent entre Lyon et la vallée de la Loire.

» Les tracés par Saint-Just-d'Avray et Grandris présentent un parcours relativement plus long, et ensuite, en raison de la grande déclivité du sol, ils nécessiteraient des plans inclinés de trois centimètres sur trois kilomètres et demi pour l'un, et de trois centimètres sur quatre kilomètres pour l'autre. Ces inconvénients, qui ne peuvent être compensés par une moindre longueur des principaux tunnels, ont motivé le rejet de ces deux tracés.

» Quant au tracé de Soanon ou de Saint-Clément, à celui de Tarare et à celui d'Amplepuis, on voit par le plan joint au dossier qu'ils ont deux parties communes : la première, de Lyon jusqu'au plateau de Salvagny, sur une longueur de 13 kilomètres; la seconde, du moulin de Berland à Roanne, sur une longueur de 28 kilomètres, de sorte qu'ils ne se séparent que dans une longueur de 5 1/4 kilomètres. Le premier est plus court que celui de Tarare d'un kilomètre; il présente aussi quelques pentes plus douces, mais il nécessite plusieurs travaux d'art difficiles et dispendieux, et il exige un tunnel de 7,500 mètres de longueur et un viaduc de 600 mètres sur la Brevenne.

» Dans le tracé par Tarare et Amplepuis, les plus fortes pentes ne dépassent pas un centimètre par mètre; les courbes sont développées avec plus d'avantage, parce que la vallée de la Turdine est moins sinueuse que celle du Soanon; le tunnel principal a 6,000 mètres au lieu de 7,500, et, avec une déclivité moindre, le viaduc de Buvet n'a que 250 mètres de longueur. Ce tracé, en outre, dessert les populations les plus nombreuses, et, mieux qu'aucun autre, donne satisfaction aux besoins des cantons industriels de l'Arbresle, Tarare et Thizy, dont les rapports avec la ville de Lyon sont très fréquents.

» Par ces motifs, consignés dans les résultats de l'enquête, et que je me borne à reproduire pour ainsi dire textuellement, M. l'ingénieur Rolland de Ravet, et, après lui, les différents corps consultés n'ont pas hésité à donner la préférence à ce dernier tracé. Je pense comme ces messieurs, et je crois que vous partagerez la même opinion après avoir examiné les nombreux documents que je mets sous vos yeux.

» Je propose de renvoyer cette affaire à l'examen d'une commission spéciale.

L'examen de cette affaire est renvoyé à une commission composée de MM. Barrillon, Brossette, Darmès, Falconnet, Nepple, Reyre et Bodin.

La discussion est reprise sur le traité supplémentaire avec la compagnie du gaz de Perrache.

M. LE MAIRE donne quelques explications sur la situation réelle de cette compagnie, qui est des plus favorables sans doute, et sur laquelle cette compagnie s'est toutefois appuyée pour ne pas faire, dans le traité qui occupe le conseil, des concessions plus en rapport avec ce que la ville semblait en droit d'exiger.

M. BARRILLON comprend combien l'administration a dû être embarrassée pour conclure le traité dont il est question, incessamment pressée, d'une part, par les réclamations réitérées des quartiers qui ne jouissent pas encore de l'éclairage au gaz, et retenue, d'autre part, par les exigences acerbes de la compagnie, voulant abuser de sa position actuelle. Il comprend surtout combien sont dignes d'intérêt les réclamations des quartiers éloignés qui demandent à participer comme les autres aux avantages de l'éclairage au gaz. Cette considération lui prescrit une grande réserve et l'empêche seule de demander le rejet du traité qui, en lui-même, lui paraît injuste, onéreux, nuisible aux intérêts de la ville comme à ceux des particuliers; mais il fera la part de la nécessité, et il se bornera à demander au traité des modifications qui doivent paraître peu importantes à la compagnie. D'une part, il ne peut pas admettre que les lanternes publiques dans les nouveaux quartiers soient payées 5 centimes 3/4, quand on ne paie que 2 centimes 1/2 pour le reste de la ville. Cette inégalité lui paraît choquante, et la différence qui en résultera en faveur de la compagnie ne peut paraître à cette dernière, quelque tendresse qu'elle ait pour ses intérêts, assez importante pour motiver une prétention aussi étrange, aussi injustifiable. D'autre part, M. Barrillon voudrait que l'on profitât de l'occasion qu'offre le nouveau traité pour imposer à la compagnie l'obligation d'épurer son gaz par le nouveau système Mallet; il cite un rapport sur ce système fait par M. Dumas au nom de l'Académie des Sciences. Il explique que ce système, qui présente d'ailleurs de l'économie pour la fabri-

tion du gaz, sera désormais obligatoire pour Paris, et il s'étend sur les grands avantages qu'il a sous tous les rapports, pour notre population, à lui assurer un gaz aussi pur que possible.

M. Barrillon conclut en proposant de renvoyer le traité à M. le maire, avec prière d'y faire introduire les modifications qu'il vient de proposer.

M. LE MAIRE explique que ce n'est qu'avec la plus grande répugnance qu'il a fini par consentir une différence de prix sur les becs à éclairer dans les nouveaux quartiers. Il comprend, comme le préopinant, tout ce que cette différence a de fâcheux, et il n'a pu se décider que devant la conviction que la prétention de la compagnie à cet égard était invincible. Il faut toutefois convenir que les lanternes des nouveaux quartiers étant disséminées sur un grand développement qui n'offrirait probablement qu'un très petit nombre de becs particuliers, leur éclairage sera relativement beaucoup plus coûteux, et que, sous ce rapport, l'exigence de la compagnie est sinon justifiée, du moins un peu motivée. Quant au système épurateur du sieur Mallet, M. le maire, sans nier ses avantages, pense qu'il serait convenable de les voir confirmer par l'expérience. Il ne croit pas qu'il fût convenable, avant d'avoir acquis à cet égard la plus complète certitude, d'imposer à la compagnie aucun système d'épuration. Au surplus, si, comme l'a dit M. Barrillon, ce système présente de l'économie pour la fabrication du gaz, la compagnie sera conduite par son propre intérêt à l'adopter.

M. GUMET reconnaît que le gaz est mal épuré, et qu'il y aurait à cet égard de grandes améliorations à introduire. La commission n'a pas cru devoir s'en préoccuper comme elle l'aurait fait sans doute s'il avait été question d'un nouveau traité complet à faire, d'un nouveau cahier des charges à adopter; mais il n'était question que d'un traité supplémentaire, d'un appendice au traité précédent, et la commission n'a pas cru devoir à cette occasion remanier le cahier des charges.

M. MENOUX trouve toutes les idées de M. Barrillon parfaitement justes; il les approuve, mais cependant il ne partage pas son avis. Il faut, dans cette affaire, voir sous le point de vue pratique la situation respective de la compagnie et de la ville. Nous devons éclairer tous les quartiers d'une manière uniforme; voilà notre but, notre devoir; mais l'administration n'a pas le droit d'imposer des conditions d'une manière arbitraire. Elle vous dit : J'ai longuement discuté, j'ai débattu pendant plus de dix mois, j'ai fait tout ce qu'il était possible; je suis convaincu que l'on ne peut rien obtenir de plus. Devant un pareil langage, nous ne pouvons qu'adopter.

M. BARRILLON s'afflige de la direction qu'on semble vouloir donner à la discussion; avec un pareil système, elle serait superflue, et il n'y aurait qu'à courber la tête devant les exigences de la compagnie. M. Barrillon invoque les souvenirs de ceux de ses collègues qui faisaient partie du conseil lorsque fut adopté le traité actuel, sous le joug onéreux duquel la ville est placée. Quelles que soient les conditions de ce traité, elles étaient bien pires d'abord; de nombreuses modifications y ont été successivement introduites; pour chacune on tenait le langage que l'on tient aujourd'hui : tout avait été fait, disait-on, la compagnie n'accorderait rien de plus. Cependant le conseil, en renvoyant plusieurs fois le traité, obtint successivement des améliorations, et en aurait probablement obtenu davantage, s'il avait persisté dans la même voie; il en serait de même aujourd'hui. Quoi qu'on en dise, quelque peu épuisée que la compagnie ait l'art de se montrer, il n'en est pas moins vrai que le nouveau traité est important pour elle, puisqu'il la débarrasse de toute crainte d'une concurrence qu'on pourrait probablement lui susciter dans les quartiers qu'elle refuserait d'éclairer, concurrence qui aurait pour elle les plus graves conséquences à l'époque de l'expiration de son traité.

M. Barrillon persiste dans sa proposition de renvoi au maire.

M. DE VAUXONNE, sans combattre le traité, s'élève sur ce qu'on a cru devoir dire de l'obligation où est la ville d'éclairer les nouveaux quartiers. Sans doute elle doit s'efforcer de le faire, mais aux conditions avec lesquelles elle éclaire les autres quartiers. Si, pour le faire, il faut subir des conditions exceptionnelles, son obligation cesse, puisque autrement l'inégalité et le privilège seraient en faveur des nouveaux quartiers qui réclament pour eux l'égalité.

M. LE MAIRE croit devoir rappeler que le traité soumis au conseil a été l'objet des plus longues discussions, des négociations les plus ardues et les plus minutieuses; la commission, à son tour, a cru devoir faire des efforts pour obtenir des modifications, elle n'a rien obtenu.

M. le maire a la conviction que la compagnie tient peu au nouveau traité et qu'elle le repousserait plutôt que d'y laisser entrer aucun changement.

M. GAUTIER pense que le refus du conseil municipal pourrait avoir une grande influence; il croit que la position du maire, appuyée sur ce refus, serait toute différente. Le traité, tel qu'il est, lui paraît tout-à-fait onéreux, inadmissible, et il appuie le renvoi.

M. TOURET demande des modifications dans l'art. 7, qui prescrit spécialement pour le quartier de Pierre-Scize l'obligation de ne prendre le gaz qu'au moyen du compteur. Or, le cahier des charges explique que le compteur ne peut être accordé que pour cinq becs au moins; il suivrait de là que dans le quartier de Pierre-Scize on ne pourrait prendre moins de cinq becs, obligation qui rendrait complètement illusoire l'éclairage au gaz.

M. LE MAIRE explique qu'il a été parfaitement entendu que l'exception stipulée par l'art. 7, pour le quartier de Pierre-Scize, de ne prendre le gaz qu'au compteur, n'impliquerait pas l'obligation de prendre au moins cinq becs; au surplus, une clause explicative sera insérée au traité.

Le renvoi proposé par M. Barrillon est mis aux voix et n'est pas adopté. Les conclusions de la commission tendant à l'approbation du traité sont mises aux voix et adoptées.

La séance est levée à huit heures et un quart.

Paris, le 16 janvier 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On cherchait depuis huit jours le nom qu'on donnerait au nouveau parti qui vient de se former au sein même de l'opposition, et qui, pour arriver à la reconstituer, car c'est là le seul but qu'il avoue, juge nécessaire et sage tout d'abord de la fractionner encore davantage. On cherchait, disons-nous, et l'on ne trouvait pas. L'appellerait-on le *parti des dissidents*? Mais ce mot sonne assez mal; et d'ailleurs pourquoi se séparer après avoir marché si long-temps ensemble? Prendrait-on le titre de *parti des mécontents*? Mais cela sonne plus mal encore; et d'ailleurs le public ne pourrait-il pas penser qu'au fond de la scission il y a plus de vanités blessées qu'autre chose? Se qualifierait-on de *parti des hommes possibles*? Mais ne serait-ce pas trop laisser passer le bout de l'oreille? Ne serait-ce pas montrer qu'on ne renonce à certaines amitiés, à certaines alliances, que parce que les gens que l'on quitte se sont rendus impossibles?

Pendant qu'au sein même de la réunion Billault on se demandait le nom qu'on prendrait vis-à-vis du monde politique, on faisait ailleurs des efforts également prodigieux pour deviner le nouveau mot qu'on allait avoir à inscrire sur le calendrier parlementaire. En quel lieu, sous l'inspiration de quel sentiment ce mot a-t-il été trouvé? C'est ce que nous ne saurions véritablement dire; mais toujours est-il que le parti-Billaud et Dufaure, la réunion des vingt, des trente, des quarante et même davantage, s'il faut s'en rapporter aux *on dit*, est aujourd'hui baptisée. On ne connaît pas, on ne connaît pas peut-être jamais le parrain; mais il faut espérer que l'histoire, quand elle recherchera les grandes choses de ce temps-ci, pourra s'en passer, et qu'il lui suffira de savoir comment s'appelait ce parti politique nouveau qui vit le jour en 1847, et qui vint augmenter d'une nuance de plus les dix ou douze nuances qu'il serait très facile de constater en ce moment dans le parlement.

Nous disons donc, pour que l'histoire n'ait pas à chercher un jour trop long-temps, et pour que la curiosité de nos contemporains soit enfin satisfaite, que la réunion Billaud-Dufaure s'appellera désormais *parti préservateur*. Préservateur! le mot n'est, en vérité, pas trop mal trouvé. Il rime avec conservateur, et la rime est même tellement riche qu'on pourrait croire que ces deux locutions signifient à peu près la même chose, que par conséquent il ne doit pas y avoir grand inconvénient pour certains conservateurs, qui doivent être un peu fatigués de ce vieux nom, à prendre un nom nouveau, qui les rajeunira sans les compromettre beaucoup. Préservateur! mais l'appellation est parfaite; à combien de gens, en effet, ne doit-elle pas convenir? « Je ne suis pas partisan, moi, dira Pierre, d'un minis- térialisme systématique; je crois qu'il peut avoir des dangers, je crois qu'il peut conduire à un abîme. Je réserve toute ma liberté d'action, je me fais préservateur. — Moi, dira Paul, je crois que l'opposition est une bonne chose, je crois qu'elle est un des éléments essentiels du gouvernement représentatif, mais à la condition qu'elle sera modérée, prudente, qu'elle n'ira pas jusqu'à l'exagération, qu'elle ne demandera jamais l'impossible. Arrière les hommes exclusifs! arrière ceux qui ne sont jamais contents de rien! Vivent les préservateurs! parlez-moi des préservateurs! C'est dans leurs rangs, c'est dans le milieu où ils se sont placés que se trouve la vérité. Je me fais préservateur. »

L'étiquette, comme on le voit, est des plus commodes; elle fait fortune depuis vingt-quatre heures qu'elle est trouvée, et bien des gens demandent déjà qu'on veuille bien la leur appliquer sur le dos, tant son élasticité leur paraît avantageuse et de nature à simplifier des positions aussi difficiles que celles que l'on prend lorsque, par exemple, on se place nettement sous le drapeau du ministère ou sous celui de ses adversaires. Pour tout dire cependant, nous devons ajouter que si l'adjectif nouveau qui va prendre rang dans notre vocabulaire politique

Fontanges.

Elle vivait enfermée avec sa mère qui n'avait qu'une pensée : sa fille! Quelquefois, après le coucher du soleil, elle allait à la promenade, accompagnée par une vieille négresse qui l'aimait tendrement, et qui la regardait marcher devant elle, avec une fierté toute maternelle. Elle sortait d'Isabella, faisait un tour dans la campagne, cueillait en passant quelques grandes fleurs rouges au bord des haies, et s'en revenait lentement, en marchant sur ces belles nappes de lumière que la lune étend le soir sur les fies. Toutes les négresses assises au seuil des portes lui disaient quand elle passait : « Bonsoir, Mademoiselle Lucie ? » Elle ne manquait jamais de rendre tous ces bonsoirs, et tous les yeux la suivaient avec douceur, jusqu'à ce qu'elle fût rentrée chez sa mère. Elle ne savait pas un seul des *cancans* qui couraient dans le bourg, pas plus que si elle eût été en France. On ne voyait jamais dans sa chambre, autour d'elle, comme autour de la plupart de ses amies, un cercle de mulâtresses causant et racontant des histoires à la manière créole. Elle vivait avec sa mère dans cette maison tranquille, s'amusant sans bruit, et ne songeant pas encore à l'amour, quoiqu'elle eût seize ans.

Elle était dans le salon, assise sur le parquet, et jouant avec deux tourterelles roses du pays, qu'elle avait retirées de leurs cages, et qui mangeaient du millet dans sa main. Deux petites négresses, l'une de six ans, l'autre de dix ans, étaient accroupies autour d'elle, et faisaient cercle, appuyées sur leurs bras, dans des attitudes de sphinx égyptiens. Lucie avait un madras légèrement noué sur ses cheveux, comme à la sortie du bal, et penchée comme elle l'était alors sur ses tourterelles, les deux bouts du madras retombaient en avant sur le parquet, au milieu de longues boucles de cheveux blonds.

Au bruit de la porte qui s'ouvrit tout-à-coup derrière elle, Lucie se releva vivement; les deux tourterelles s'envolèrent au plafond, et les petites négresses, sans déranger leurs poses sculpturales, levèrent la tête vers la porte.

— Mon Dieu! dit Lucie, vous nous surprenez au milieu de nos enfantillages. Fermez vite la porte, je vous prie, monsieur Ernest, pour que mes tourterelles ne s'envolent pas dans la rue; elles sont encore assez farouches.

— Voulez-vous que je vous aide d'abord à les rattraper? dit Ernest; je vous dirai bonjour après.

— Oh! tout cela va s'arranger de soi-même, dit-elle; ce n'est que le premier mouvement. Asseyez-vous; maman va descendre. Cora, dit-elle en se tournant vers une des petites négresses, allez dire à madame que M. Ernest est en bas.

La négresse se leva aussitôt et voltigea dans l'escalier. Lucie et Ernest s'assirent.

— Avez-vous reçu ce matin des lettres de France? dit Lucie. Il est en-

tré un navire dans la rade.

— Oui, dit Ernest, des lettres de mon frère qui parle de retour.

— Nous vivons ici tournés vers la France, continua Lucie. Chaque navire qui arrive est une émotion pour nous. Ma mère ne peut les voir sans pleurer. Elle va toujours se mettre aux fenêtres qui donnent sur la mer; dès qu'il en paraît un au large, elle le suit du regard jusqu'à ce qu'il ait jeté l'ancre dans le port. C'est un de ses plaisirs, ou plutôt une de ses tristesses. Malheureusement je n'ai pas de frère en France qui nous écrive. Les navires ne nous apportent pas de lettres, mais seulement le souvenir de la France... C'est toujours une nouvelle. Notre vie se passe à songer à la France, quand nous sommes ici, ajouta-t-elle, et quand nous sommes en France, nous songeons à notre île.

Mme de Croix descendit, et elle embrassa Ernest, par une vieille habitude d'enfance qu'elle reprenait involontairement, sans songer aux années écoulées.

— Pardon, mon cher Ernest, lui dit-elle, j'oublie toujours qu'aujourd'hui n'est plus hier.

— Restons toujours comme autrefois, lui répondit Ernest, restez toujours une mère pour moi. Les bonnes amitiés que la séparation allonge sans les briser, le retour les rend plus chères en faisant voir la longueur du lien qu'on ramène.

— Maman, M. Ernest a reçu des lettres de France par ce navire, dit Lucie.

— Conte-moi donc cela! dit Mme de Croix. Votre mère est bien heureuse d'être en France, Ernest! Que dit-on dans ce beau pays?

— Ma mère songe à revenir, répondit Ernest.

— Je lui dirais bien de rester, reprit Mme de Croix. Et moi aussi, j'ai voulu revenir. Mais je m'en retournerai bientôt, je pense.

— Pourquoi partir? lui dit Ernest. Pourquoi quitter notre île? La vie est simple et charmante ici. Ma mère revenue, nous reformerons tous ensemble l'ancienne société d'autrefois.

Ils gardèrent un moment le silence de la rêverie.

Mme de Croix avait incliné sa tête sur une de ses mains, et semblait suivre en elle-même de vagues souvenirs mêlés de projets et d'espérances.

Les deux tourterelles, rassurées par l'immobilité du groupe, étaient descendues sur Lucie, et la jeune fille leur passait la main sur les ailes avec de lentes caresses.

Ernest suivait tendrement du regard le mouvement de cette main et le doux plaisir des tourterelles.

— Maman a des inquiétudes sur l'avenir, reprit Lucie. Notre habitation est partout tranquille, et parfois elle souffre de pressentiments douloureux.

— Ce sont là des pensées de solitude, dit Ernest; nous habitons une terre tranquille, où tout le monde vous aime. L'avenir est donc bon à espérer.

— Tout le monde le dit comme vous, Ernest, répondit Mme de Croix; mais je ne sais pourquoi cette inquiétude me revient toujours, et depuis quelque temps c'est sur ma pauvre Lucie que se porte toute ma tristesse.

— Mais pourquoi donc sur moi? dit Lucie en riant et en cherchant à rassurer sa mère par sa gaieté. Imaginez-vous, monsieur Ernest, que voilà la cinquième fois que maman me dit cela depuis huit jours. Je me porte pourtant très bien, ajouta-t-elle en riant, et je ne me suis jamais sentie aussi heureuse que depuis quelque temps.

— Tant mieux, ma chère enfant, dit Mme de Croix en baisant sa fille sur le front avec une sensibilité touchante.

— Voyez-vous, maman, lui dit Lucie avec une émotion presque sérieuse, vous vivez trop sur votre imagination; c'est elle qui vous attriste toujours. Vous n'êtes heureuse nulle part, parce que vous songez trop aux pays où vous n'êtes pas. Vous voyagez trop, maman, lui dit-elle; restons un peu en place, et vous verrez que nous retrouverons votre repos.

— J'aime à te voir ta petite gâtée, dit Mme de Croix en souriant.

— Je l'aurais toujours, dit Lucie, mais c'est vous, maman, qui me rendez sérieuse, et c'est votre imagination qui fait tout cela. Vous savez pourtant bien comme elle vous trompe toujours. Vous rappelez-vous Sainte-Lucie? lui dit-elle avec un sourire plein de malice. Sainte-Lucie, Monsieur Ernest, est une petite île où nous sommes allées, il y a quelque temps, voir de vieux amis. Maman, qui y avait déjà été dans son enfance, a revu ce pays avec tant de plaisir qu'elle s'était persuadée que Sainte-Lucie était une terre bénie, un coin du monde resté en dehors de la tristesse universelle, ayant conservé toute la simplicité des anciens. Elle ne parlait que de Sainte-Lucie, et je ne l'ai vue tout-à-fait heureuse que pendant les deux mois que nous y avons passés. Nous sommes revenues ici avec cette impression de maman, et nous songions à retourner bientôt dans cette bonne petite île, lorsque nous avons appris que c'était un pays de serpents et d'insurrections. Mais nous l'avions vue dans notre imagination. C'est ainsi, maman, que vous voyez toute chose, notamment mon propre avenir, où vous mettez tous les serpents de Sainte-Lucie.

Ils causèrent ainsi long-temps sur ce ton de mélancolie et de plainte affectueuse. Ernest dissipait un à un les doutes, les préoccupations tristes de Mme de Croix, par la joie avec laquelle il regardait l'avenir. La confiance du jeune homme gagna peu à peu la rêverie créole; une gaieté calme, le plaisir de l'intimité s'établit entre eux. Mme de Croix, habituée à des rêveries solitaires, s'abandonna au charme de cette distraction; elle s'épancha, elle sourit elle-même de ses alarmes, elle fut heureuse tout le soir. Lucie, qui ne l'avait pas vue ainsi depuis long-temps, ne faisait que l'embrasser; elle avait retrouvé tout le bonheur, toute la légèreté de la jeunesse, et elle remerciait du regard Ernest de cette heure de sérénité qu'il avait apportée dans leur maison.

P. MAUREL.

(La suite à un prochain numéro.)

fait bien des heureux, il donne lieu, d'un autre côté, à bien des méchancetés, à bien des malices. Pour leur compte, MM. Thiers et Duvergier de Hauranne ont déjà fait, à ce sujet, les plus mordantes plaisanteries. Il faut les leur pardonner. C'est la seule consolation qui leur reste au milieu du vide que la diversion Billault a fait autour d'eux.

Nous ne voulons pas les imiter; nous prenons le mot *préservateur* très au sérieux, et nous nous engageons très sincèrement à marcher avec MM. Billault et Dufaure, s'ils veulent à l'avenir nous *préserv*er de la corruption qui nous déborde, des platitudes qui nous humilient, de l'immoralité qui nous ronge, des dépenses immodérées qui nous ruinent, des intrigues stériles dont le système se moque parce qu'il n'est pas embarrassé d'en triompher; enfin, de tout cet ordre de choses, hommes et idées, si dégradant et si dégradé, dont nous cherchons à dé-livrer le pays depuis quinze années. Si MM. Billault et Dufaure pensent nous préserver de tout cela, nous insérerons en lettres d'or leurs noms sur le frontispice de la chambre des députés, et celui qui cherchera à leur disputer les portefeuilles dont ils se seront saisis pour opérer ces merveilles, sera par nous déclaré traître à la liberté, traître à la patrie.

— Voici les noms des principaux membres du *parti préservateur*; nous compléterons la liste au fur et à mesure que les adjonctions se feront connaître. Les membres fondateurs sont MM. Billault, Dufaure, de Tocqueville, Lanjuinais, de Corcelles, Ferdinand Barrot, Bineau, Leyraud, Monnier de la Sizeranne, Farran, Colombel, Combaré de Leyval, de Mornay, Boudet, Moreau (de la Seine), de Tracy.

Nous avons entendu dire que MM. Reybaud et Léon Faucher devaient aussi faire partie de la scission; mais nous n'avons pas encore, en ce qui les concerne, une certitude assez grande pour pouvoir les ranger définitivement parmi les dissidents ou les *préservateurs*.

— M. Billault assistait au bal qui se donnait aux Tuileries avant-hier. Le roi, l'ayant fait appeler, lui a dit, en présence de plusieurs personnes et de manière à être très distinctement entendu: « J'ai beaucoup de plaisir à vous voir, Monsieur Billault, et j'en ai encore davantage à vous annoncer que mon fils, M. le duc d'Aumale, vous a choisi pour son conseil. Je vous remets volontiers ses intérêts; je suis persuadé que vous les défendrez toujours avec le soin que vous apportez à l'étude des affaires qui vous sont confiées. »

M. Billault ne s'attendait pas à cette surprise, et l'on a pu juger à l'émotion qu'elle lui causait qu'il en aurait encore bien mieux apprécié le prix dans une tout autre circonstance.

— La Banque de France s'est enfin décidée hier à une mesure qui a pour objet de diminuer et de rendre moins graves les embarras dont elle est menacée par suite des circonstances exceptionnelles que nous subissons. A partir de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, le taux des avances et des escomptes sera porté à cinq pour cent.

— Dans plusieurs bureaux où se trouvaient des membres du cabinet, il leur a été demandé hier si le projet de loi sur l'instruction secondaire serait prochainement apporté aux chambres. Dans le bureau dont il fait partie, M. de Salvandy a répondu que ce projet serait incessamment présenté, et le *Journal des Débats* le constate ce matin dans un entrefilet placé en évidence. La déclaration de M. Dumon (du Lot), dans son bureau, n'a pas été aussi explicite: il s'est contenté de dire que la question n'avait pas encore été examinée en conseil des ministres, mais qu'elle le serait prochainement, et que très probablement la loi serait présentée dans le cours de la session. On voit que les ministres ne sont pas encore bien d'accord entre eux, et il est présumable que si l'important projet qui doit régler les conditions de la liberté de l'enseignement est présenté cette année, il le sera de telle façon que sa discussion sera forcément renvoyée à l'année prochaine.

POST-SCRIPTUM.

M. Guizot a communiqué cet après-midi à la commission de l'adresse une dépêche de lord Palmerston à M. Bulwer, dont il n'avait extrait que deux paragraphes qu'on a publiés dans les pièces déposées par lui sur le bureau des deux chambres et que les journaux ont publiées. M. Guizot n'a pas obéi à sa propre impulsion en faisant cette communication, mais bien à une injonction de lord Normanby, qui lui a signifié que si la dépêche n'était pas communiquée textuellement, il croirait manquer beaucoup moins gravement que lui aux convenances diplomatiques en la livrant à la publicité de la presse parisienne. C'est sur cette déclaration que M. Guizot s'est exécuté et qu'il est allé porter à la commission un document qu'il avait d'abord cru devoir garder par devers lui.

— On s'entretenait cet après-midi, à la salle des conférences, de désordres graves qui viennent d'avoir lieu à Buzancy (Cher). Un rassemblement tumultueux s'était porté chez un farinier qui avait laissé envahir son usine, et avait assisté fort tranquillement au pillage des marchandises qui s'y trouvaient. En sortant de chez lui, on se rendit chez un de ses confrères, qui se plaça sur le seuil de sa maison, armé d'un pistolet, et déclara qu'il brûlerait la cervelle au premier qui tenterait de passer. Cette menace n'ayant pas produit son effet, il tint parole et déchargea son arme contre celui qui marchait en tête du rassemblement. L'exaspération fut bientôt à son comble, et quelques secondes s'étaient à peine écoulées que le malheureux farinier tombait percé de plus de trente coups de fourche. On ne saurait trop déplorer de pareils désordres, et la justice ne saurait les réprimer par une trop grande sévérité.

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION DES BUREAUX AVANT LA NOMINATION DES COMMISSAIRES DE L'ADRESSE.

Devons-nous dire qu'il y a eu discussion dans les bureaux de la chambre? L'opposition s'étant complètement effacée, et une partie des opposants ayant même donné son assentiment à la politique de M. Guizot dans l'affaire des mariages, le débat perdait de sa vivacité et de son intérêt. Nous n'en signalerons que les points importants.

Dans le premier bureau, M. de Courtais a blâmé le gouvernement de n'avoir pas pris les mesures suffisantes pour prévenir les

fâcheux résultats de la dernière récolte. M. Benoist a dit que le devoir du gouvernement était de pourvoir par des travaux aux besoins de la population. M. Gaultier de Rumilly a passé en revue toute la politique dans un long discours. Il a approuvé les mariages espagnols et dit qu'il connaissait personnellement le roi François, et qu'il a été dévoué, dans des temps d'adversité, à ce jeune prince. L'orateur a rappelé au ministère, en ce qui touche les questions intérieures, qu'il avait prévu toutes les difficultés qui l'assiégent en ce moment. M. Gaultier a blâmé aussi l'imprévoyance que le ministère a montrée dans les concessions de chemins de fer.

M. Hébert a nié cette imprévoyance. Ce sont les chambres qui ont poussé le gouvernement.

M. Garnier Pagès a fait remarquer, comme M. Gaultier, que l'opposition avait prédit la crise financière. Dans l'affaire des mariages, le gouvernement s'est associé à un parti et non à la nation espagnole. Le gouvernement français a bien fait de protester contre l'incorporation de Cracovie, mais il faut aller plus loin et ne pas redouter d'agir avec vigueur.

Dans le deuxième bureau, pas de débat.

Dans le troisième bureau, M. Muret (de Bort) exprime surtout sa satisfaction. Il a cependant réclamé l'économie dans le budget. M. Duprat est aussi content que M. Muret. M. Darblay blâme l'extension exagérée des travaux publics. M. Dupin, au sujet des finances, s'est exprimé ainsi:

« Il y a près de quinze ans, on parlait d'économies; les plus sages se sont bornés à réclamer l'équilibre entre les dépenses et les recettes. La chambre a exprimé ce vœu plusieurs fois dans ses adresses; mais les députés, en votant le budget, ont donné chaque année le démenti à leur propre résolution. Au lieu de rester contrôleurs des dépenses proposées par les ministres, ils ont pris eux-mêmes l'initiative en proposant des dépenses nouvelles; et ce moyen une fois trouvé, les ministres (et cela date de loin) en ont abusé pour faire accepter par la chambre des dépenses qu'ils n'avaient pas osé proposer eux-mêmes. A l'ouverture de chaque session, les ministres des finances annonçaient un boni de quelques millions; mais arrivaient ensuite, sous toutes les formes, les crédits supplémentaires, complémentaires et autres, qui nous jetaient dans le déficit. On s'encourageait dans cette situation, ou plutôt on s'étourdissait en alléguant comme formule notre *prosperité toujours croissante*. On a fait plus, on a surchargé l'autre dette flottante en tirant sur elle comme si c'était un débiteur, tandis que c'est un créancier. Elle est maintenant d'un milliard en y comprenant les caisses d'épargne, et il y aurait banqueroute flagrante, si tout cela venait à remboursement. En cet état, il faut que la chambre prenne la ferme résolution de ne plus marcher dans la même voie. Il faut qu'on s'abstienne d'entreprendre des dépenses nouvelles; il faut surveiller les administrations pour empêcher la corruption et la dilapidation qui font aujourd'hui retentir les tribunaux, ne pas se contenter d'inspections sur le papier, et enfin accorder moins à la satisfaction des intérêts privés et défendre davantage l'intérêt public. »

M. Dupin a d'ailleurs approuvé provisoirement le ministère dans l'affaire des mariages, et condamné nettement la violation des traités de la part des puissances du Nord.

Dans ce bureau, M. Bureaux de Puzy a dit que le paragraphe sur le maintien de la paix, au moment où le gouvernement venait de recevoir un soufflet sur les deux joues, était une véritable indignité. Cette déclaration énergique a produit quelque émotion, et M. Delessert a prié M. Bureaux de Puzy de retirer sa phrase, qui lui semblait injurieuse pour la France. M. de Puzy a répliqué qu'il la maintenait au contraire, parce qu'à son sens, il y avait séparation complète entre la France et son gouvernement. « C'est le gouvernement, a-t-il ajouté, et non la France qui a reçu le soufflet! »

Le vote ayant suivi, M. Muret (de Bort) a été nommé par 21 voix, et M. Bureaux en a eu 19. Au premier tour, M. Dupin en avait eu 8, et M. de Puzy 8 aussi. Plusieurs conservateurs, au second tour, ont voté pour lui.

Dans le quatrième bureau, M. Guyot se félicite des joies de la famille royale, mais il craint que le mariage Montpensier n'ait pas une importance politique suffisante pour motiver les embarras qui en peuvent résulter. Ces embarras n'auraient point lieu, si on n'avait pas accoutumé l'Angleterre à compter, en toute occasion, sur des concessions de la part de la France.

M. de Bussièrès a appuyé la politique du cabinet.

M. Glais-Bizoin parle comme M. Guyot, et après une apologie de M. Guizot par son ami M. Janvier, ce ministre, questionné sur sur les affaires de la Plata, dit que des instructions viennent de partir, et qu'on en attend un bon effet.

M. Berryer, dans le cinquième bureau, demande ce que sont devenues les pièces diplomatiques du 3 avril au 6 novembre 1846.

M. Duchâtel répond que le cabinet n'a rien reçu dans cet intervalle, et que les trois puissances s'étaient cachées de la France pour faire leur coup.

M. Roger (du Nord) dit que la France est déliée de toute obéissance aux traités, et qu'elle se doit de protéger les petits états.

Dans le sixième bureau, M. de Carné pense que l'événement de Cracovie a dissipé des illusions bien plutôt qu'il n'a révélé de nouveaux périls. M. Lherbette craint que, pour obtenir son pardon de l'Angleterre, le gouvernement ne lui fasse de nouvelles concessions. M. Lherbette demande dans quel sens il faut entendre la protestation de la France contre la violation des traités. Faut-il en conclure que la France se croit affranchie de ces traités?

M. Cunin-Gridaine répond (et nous ne trouvons pas cette réponse dans les journaux) qu'il faut entendre la protestation *dans le sens le plus énergique*.

Dans le septième bureau, M. Monier de la Sizeranne craint que l'allure actuelle du gouvernement n'est pas de durée, et qu'un désir immodéré de retour à l'entente cordiale ne fasse faire des avances ou des concessions que la tendance passée du cabinet nous donne le droit de redouter. La chambre doit donc rester, vis-à-vis du gouvernement, à l'état d'approbation, mais de surveillance attentive.

M. de Kerbertin, dans le huitième bureau, se plaint des mauvais traitements dont des réfugiés espagnols ont été l'objet. M. Vavin trouve insuffisante la protestation mesquine de Cracovie. M. Vitet n'est pas de son avis. Enfin, dans le neuvième bureau, MM. Dejean et Desmousseaux donnent, l'un une approbation complète, l'autre une approbation mêlée de blâme, au cabinet, en ce qui touche l'affaire de Cracovie. M. de Vetry voudrait qu'on rappelât nos ambassadeurs près des trois puissances, s'il faut répondre à des actes par des actes, et non plus seulement par des paroles inutiles.

M. de Falloux interpellant M. Dumon sur la loi relative à l'instruction publique, M. Dumon répond qu'on n'a pu en parler dans le discours du trône parce qu'elle n'est pas prête, mais que le ministre spécial, M. de Salvandy, la prépare.

Bulletin de la Bourse de Paris du 16 janvier 1847.

La bourse a été très agitée, et les fonds ont éprouvé une forte baisse. Hier le 3 était déjà tombé à 78 45; mais il était resté à 78 60. Aujourd'hui

il a commencé à 78 50, et il est tombé à 78 25; au parquet il a ouvert à 78 45. Il a fléchi aussitôt après l'ouverture, et après avoir éprouvé plusieurs variations, il est tombé à 77 75. Une réaction assez vive l'a reporté à 78 20, mais il est resté à 78 05 au parquet. Après la clôture, on a fait 77 90, et le dernier cours a été 78 f.

C'est toujours la position de la Banque et les diverses mesures qu'elle a prises qui sont la principale cause de la baisse. — Affaires très actives.

Les chemins de fer qui ont été cotés ont énormément baissé; la panique est générale.

|                                |        |                             |         |   |
|--------------------------------|--------|-----------------------------|---------|---|
| Trois pour cent.....           | 78 15  | Versailles (rive droite)... | »       | » |
| Quatre pour cent.....          | 103 50 | — (rive gauche)...          | »       | » |
| Quatre et demi pour cent.....  | »      | Paris à Orléans.....        | 1202 50 | » |
| Cinq pour cent.....            | 116 35 | Paris à Rouen.....          | 867 50  | » |
| Emprunt de 1844.....           | »      | Rouen au Havre.....         | 660     | » |
| Trois pour cent belge.....     | »      | Avignon à Marseille.....    | »       | » |
| Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....   | »      | Strasbourg à Bâle.....      | »       | » |
| Cinq pour cent belge.....      | »      | Orléans à Vierzon.....      | »       | » |
| Cinq pour cent napolitain..... | »      | Orléans à Bordeaux.....     | 540     | » |
| Récépissés Rothchild.....      | »      | Amiens à Boulogne.....      | »       | » |
| Cinq pour cent romain.....     | 100    | Montreuil à Troyes.....     | 340     | » |
| Trois pour cent espagnol.....  | 53 1/2 | Chemin du Nord.....         | 610     | » |
| Banque de France.....          | 3200   | Dieppe et Fécamp.....       | 345     | » |
| Comptoir d'Escompte.....       | »      | Paris à Strasbourg.....     | 470     | » |
| Banque belge.....              | »      | Tours à Nantes.....         | 480     | » |
| Caisse d'Epargne.....          | 1260   | Paris à Lyon.....           | 496 25  | » |
| Obligations de Paris.....      | 1345   | Lyon à Avignon.....         | »       | » |
| CHEMINS DE FER.                |        | Bordeaux à Cette.....       | »       | » |
| Saint-Germain.....             | »      | Bordeaux à la Teste.....    | »       | » |

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 18 janvier.

| CHEMINS DE FER.     | COMPTANT.              |                | LIQ. COURANTE.         |                | LIQ. PROCHAINE.        |                |
|---------------------|------------------------|----------------|------------------------|----------------|------------------------|----------------|
|                     | 1 <sup>er</sup> cours. | dernier cours. | 1 <sup>er</sup> cours. | dernier cours. | 1 <sup>er</sup> cours. | dernier cours. |
| Avignon à Marseille | »                      | »              | 852 50                 | »              | 852 50                 | 827 50         |
| prime d. 10.        | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| Paris à Orléans.    | »                      | »              | 1212 50                | 1207 50        | 1212 50                | 1207 50        |
| prime d. 10.        | »                      | »              | »                      | »              | 1217 50                | 1215           |
| Paris à Rouen.      | »                      | »              | 861 25                 | »              | 865                    | 862 50         |
| prime d. 10.        | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| Orléans à Vierzon.  | »                      | »              | 556 25                 | »              | 558 75                 | 557 50         |
| prime d. 10.        | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| Bordeaux à Orléans. | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| prime d. 10.        | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| Strasbourg à Paris. | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| prime d. 10.        | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| Tours à Nantes.     | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| prime d. 10.        | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| Chemin du Nord.     | »                      | »              | 611 25                 | 608 75         | 612 50                 | 607 50         |
| prime d. 10.        | »                      | »              | »                      | »              | 615                    | 615            |
| Paris à Lyon.       | »                      | »              | 493 75                 | 492 50         | 492 50                 | 491 25         |
| prime d. 10.        | »                      | »              | »                      | »              | 492 50                 | »              |

Tribunaux.

MAIRIE DES SUBSISTANCES DE LA MARINE DE ROCHEFORT.

Poitiers, 15 janvier.

Après dix-sept jours de longs et intéressants débats, la grande affaire des subsistances de la marine de Rochefort vient de recevoir une solution.

Les plaidoiries avaient fini lundi dernier.

Sept cents questions ont été posées au jury.

Les jurés sont entrés dans la chambre des délibérations à cinq heures du soir; ils n'en sont sortis qu'après douze heures environ.

L'arrêt de la cour a été prononcé vers huit heures du matin.

Sur les trente-quatre accusés, cinq ont été déclarés coupables par le jury.

Dans la catégorie des meuniers, la veuve Balloge et Jean Gaultier, déclarés coupables, mais avec circonstances atténuantes, ont été condamnés chacun à un emprisonnement de six mois et à une amende de 100 f.

Le garde-magasin Duparc, déclaré coupable du crime prévu par l'art. 171 du code pénal, a été condamné à deux ans de prison et 200 f. d'amende.

L'accusé Gouin, déclaré coupable du crime prévu par l'art. 169 du code pénal, mais avec circonstances atténuantes, a été condamné à cinq ans de prison et 500 f. d'amende.

Enfin le garde-magasin Laugaudin, déclaré également coupable du crime prévu par l'art. 169 du code pénal, a été condamné à cinq ans de réclusion et à 800 f. d'amende, sans exposition.

En outre l'accusé Duparc a été déclaré incapable de remplir désormais des fonctions publiques, et Laugaudin, chevalier de la Légion d'Honneur, a été dégradé par M. le président immédiatement après la prononciation de l'arrêt.

Nous ne chercherons pas à dépeindre l'aspect solennel et religieux de la cour d'assises à ce moment suprême. Cette même multitude qui poursuivait, il y a quelques jours, les accusés de ses vociférations, écoutait avec un même et silencieux respect l'arrêt d'acquiescement et l'arrêt de condamnation. Et lorsque M. le président, sur le réquisitoire de M. le procureur général, a prononcé la formule: « Vous avez manqué à l'honneur; je déclare au nom de la Légion que vous avez cessé d'en être membre », les larmes qui étouffaient la voix du magistrat ont coulé dans l'auditoire et sur le banc des défenseurs.

Pendant cette dernière séance, l'accusé Duparc a conservé une attitude calme et impassible, tandis que ses coaccusés comprimaient avec peine leurs sanglots.

La séance est levée à une heure.

Nouvelles diverses.

On lit dans le *Peuple Souverain*:

« La mort de M. Fabrisy, rédacteur du *Messenger*, est un événement dont les hommes du parti libéral à Marseille devront s'affliger, s'ils ont conservé le souvenir des efforts généreux que cet homme d'esprit et de cœur ne cessa de faire pour le triomphe des principes de la révolution de juillet. Les partis sont oublieux et ingrats, dit-on; les libéraux n'ont pas donné jusqu'ici un démenti à cette triste vérité. »

« Les obsèques de M. Fabrisy ont eu lieu vendredi dernier, à huit heures du matin, à l'hospice de la ville où il est décédé. »

— Lundi dernier, un individu dont nous ignorons le nom a failli périr, dans la montagne de Crouy (Aisne), victime de son imprudence et de son ivrognerie. Cet homme, qui s'était enivré toute la journée, essaya, la nuit venue, de retourner chez lui. Mais, arrivé au tournant de la Perrière et ne sachant plus où il se trouvait, il se coucha au travers de la grande route. La diligence venant de Laon ne tarda pas à descendre. Elle allait infailliblement lui passer sur le corps; mais heureusement, à sa vue, les chevaux s'arrêtèrent tout court. En vain le conducteur, qui n'apercevait pas l'obstacle, s'obstinait à claquer les chevaux; ceux-ci se détournèrent de leur route, et ils le firent si brusquement que la voiture a été sur le point de tomber dans les vignes. On a ramené à Crouy cet homme, qui n'a dû son salut qu'à l'instinct généreux des chevaux de la diligence.

— Quatorze Espagnols ont été surpris par une avalanche sur la montagne dite Laspalinguère, commune de Borce, à l'extrême frontière, dans la journée du 3 janvier. Onze ont été retirés de dessous la neige avec quelques blessures plus ou moins graves, qui ne les ont cependant pas empêchés de continuer leur route, après avoir fait de vains efforts pour retrouver leurs camarades. Le lendemain matin, la gendarmerie s'est transportée sur les lieux, non sans beaucoup de difficultés, à raison de la neige qui encombre les sentiers et les rend presque impraticables. On venait de découvrir un cadavre lorsque la brigade d'Urdos est arrivée. Au moment où écrivait la personne qui a transmis ces détails, deux autres cadavres étaient encore ensevelis sous l'avalanche.

#### Nouvelles Etrangères.

AFRIQUE DU SUD.

On a reçu en Angleterre des nouvelles du Cap de Bonne-Es-

perance qui vont jusqu'au 7 novembre. Elles annoncent que la guerre contre les Cafres touche à son terme. La plupart des chefs indigènes se sont décidés à se soumettre sans condition, se mettant, avec leurs partisans, à la disposition du gouverneur. Les hostilités ont été suspendues pour transmettre ces ouvertures au gouverneur, qui, sans doute, leur accordera la paix, moyennant la remise de toutes leurs armes et la cession d'une partie de leur territoire.

#### IRLANDE.

D'après le *Globe* du 11, il paraît que les *foodriots* (émeutes à l'occasion des subsistances) se sont étendus jusqu'à Dublin. Un rassemblement tumultueux d'un millier d'individus, s'intitulant eux-mêmes *populace affamée* (*the hungry mole*), a parcouru processionnellement vendredi soir quelques rues du quartier dit Liberty, enlevant du pain et des provisions de toute espèce chez les boulangers et chez les autres marchands de denrées. Mais la police, accourue en foule, a eu bientôt dispersés les mutins. Vingt-deux d'entre eux ont

été arrêtés, et ont comparu le lendemain matin devant le tribunal de police; on en a relâché douze dont les antécédents ont été reconnus favorables, et les dix autres ont été contraints de fournir caution. Depuis cette émeute, des détachements de policemen stationnent auprès de toutes les boutiques de boulangers, dans le quartier sud de Dublin.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Les amis de M. DE VOUGES DE CHANTECLAIR, juge de paix du 2<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, décédé le 17 janvier courant, qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part, sont priés par sa famille de vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu demain mardi 19 janvier, à neuf heures et demie du matin.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue Neuve, n° 7, pour se rendre à l'église de Saint-Nizier.

## MALADIES NERVEUSES ET MAUVAISES DIGESTIONS GUÉRIES.

En vente à la librairie DORIER, rue Puits-Gaillet, 3, et chez l'auteur, médecin consultant, quai de Retz, 47. — Un volume. — Prix : 1 f. 50 c. — Plusieurs centaines de guérisons indiquées sur l'ouvrage sont la meilleure preuve de l'efficacité du traitement. — Consultations de dix heures à midi et de deux heures à quatre heures du soir, gratuites le jeudi de deux heures à quatre heures. (1571)

Librairie de CHARAVAY frères, quai de l'Hôpital, 99, et galerie du Grand-Théâtre, 4.

### RÈGLE DU JEU DE CINQ CENTS.

UNE FEUILLE IN-FOLIO. — PRIX : 40 CENTIMES.

AVIS IMPORTANT. — Ayant acquis la propriété littéraire de cette Règle, et ayant adopté la mesure d'en signer tous les exemplaires, ceux qui, à dater de ce jour, seraient mis en vente sans être revêtus de notre signature, seront réputés contrefaits, et, comme tels, saisis.

Lyon, 16 janvier 1847.

G. CHARAVAY frères.

(2033)

Librairie scientifique et médicale de CHARLES Savy jeune, place Louis-le-Grand, 14.

#### NOUVELLES PUBLICATIONS.

Dictionnaire de l'Industrie manufacturière, commerciale et agricole, ouvrage accompagné d'un grand nombre de figures intercalées dans le texte; par MM. A. Baudrimont, Bianqui aîné, A. Chevalier, d'Arcet, P. Désormaux, Despretz, Th. Olivier, Parent-Duchâtelet, Perdonnet, J.-B. Viollet. — Dix volumes in-8°. — Paris et Lyon. — Prix : 25 f.

Etudes archéologiques sur les Eaux thermales ou minérales de la Gaule à l'époque romaine, par J.-G.-H. Greppo, vicaire-général de Belley, correspondant de l'Institut, de la Société Eduenne, etc. — Un volume in-8°. — Paris et Lyon, 1847. — Prix : 8 f. — Cet ouvrage a été tiré à 200 exemplaires, dont 100 ont été mis dans le commerce. (6364)

### EMPRUNT DES CHEMINS DE FER

du Grand-Duché de Bade,

Se montant à 30,000,000 de francs divisés en 400,000 actions, remboursables par tirages de trois mois à trois mois, avec gains, savoir :

| Tirage du 28 février 1847. | Tirage du 30 août 1847. | Tirage du 31 mai 1847.       |
|----------------------------|-------------------------|------------------------------|
| 1 gain de 120,000 f.       | 1 gain de 120,000 f.    | 20 gains, chacun de 2,200 f. |
| 4 — 40,000                 | 4 — 40,000              | 480 — 150                    |
| 4 — 10,000                 | 4 — 10,000              | 500 — 90                     |
| 4 — chacun de 4,200        | 4 — chacun de 4,200     |                              |
| 43 — 2,200                 | 43 — 2,200              |                              |
| 20 — 500                   | 20 — 500                |                              |
| 250 — 100                  | 250 — 100               |                              |
| 1710 — 90                  | 1710 — 90               |                              |
|                            |                         | Tirage du 30 novembre 1847.  |
|                            |                         | 20 gains, chacun de 2,200    |
|                            |                         | 480 — 150                    |
|                            |                         | 500 — 90                     |

On peut participer à ces quatre tirages ou séparément ou ensemble, savoir :

| Avec 1 action pour un tirage au prix de 10 f. | Avec 1 action pour les quatre tirages au prix de 50 f. |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| 6 — 50                                        | 6 — 450                                                |
| 14 — 100                                      | 14 — 500                                               |
| 50 — 200                                      | 50 — 600                                               |

Le paiement des actions peut se faire par mandats sur Paris ou toute autre ville de commerce, ou sur traite du soussigné, après réception des titres. Les bulletins des actions gagnantes seront exactement adressés à MM. les actionnaires immédiatement après chaque tirage.

S'adresser directement à la maison de banque F.-E. FULD, receveur-général à Francfort-sur-Mein. — Prospectus et tous renseignements gratuits. (5389)

Etude de M<sup>e</sup> Olivier, notaire à Lyon, rue Palais-Grillet, n. 2.

VENTE VOLONTAIRE PAR LICITATION,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

le jeudi 4 février 1847, à midi, en l'étude dudit M<sup>e</sup> Olivier,

### D'UNE MAISON

Sise à Lyon, grande rue Thomassin, 11.

Cette maison, qui est susceptible de prendre beaucoup de valeur par le percement de la rue Centrale, dont elle sera fort rapprochée, se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, cinq étages et combles au-dessus, avec cour sur le derrière, petite construction au nord de la cour et loge de concierge adossée à cette construction. Son revenu net est de fr. 4,700.

Les enchères seront ouvertes et l'adjudication tranchée à l'extinction des feux, sur une mise à prix de fr. 65,000.

S'adresser à M<sup>e</sup> Olivier, notaire, dépositaire du cahier des charges, et chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication, s'il est fait des offres suffisantes. (3759)

Etude de M<sup>e</sup> Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, 165.

VENTE VOLONTAIRE

### D'UNE MAISON

Située à Lyon, rue Saint-Georges, n. 72, près de l'église.

Cette maison est en très bon état et susceptible d'un revenu annuel de 1,400 fr. S'adresser à M<sup>e</sup> Darmès, notaire. (3415)

AVIS. On demande un jeune homme fondeur en caractères. On est rétribué durant l'apprentissage.

S'adresser à M. Chevillon, place Grenouille, 30. (5261)

Etude de M<sup>e</sup> Deplace, notaire à Lyon, place d'Albon, 2.

Le samedi trente janvier mil huit cent quarante sept, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> Deplace, notaire, il sera procédé à la vente en bloc, aux enchères, ensemble ou séparément :

1<sup>o</sup> D'un fonds de commerce de marchand d'ornements et articles de chauffage en fonte, situé à Lyon, quai Saint-Antoine, 35, y compris la clientèle, les agencements et les marchandises en dépendant;

2<sup>o</sup> D'une usine à galvaniser les métaux, située cours Napoléon, 12, y compris aussi le matériel et les marchandises.

Le tout dépendant de la succession bénéficiaire de feu M. Henri Jantet.

Pour plus amples renseignements et pour prendre communication du cahier des charges, s'adresser audit M<sup>e</sup> Deplace, notaire, place d'Albon, 2. (3455)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbolat, rue de l'Arbre-Sec, 15, au 1<sup>er</sup>.

A VENDRE pour cause de santé. — Bon fonds de café bien situé, près la place des Terreaux, faisant 35 à 40 f. de recette par jour. — Prix : 3,000 f. Grand nombre de fonds de commerce et de propriétés. S'adresser, pour le tout, audit sieur Barbolat. (5257)

### PATE PECTORALE

De Mou de Veau.

Elle calme les quintes de toux; elle convient dans les rhumes, catarrhes, oppressions, maux de gorge, éteintes de voix.

Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 f. 20 c.

Pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (5418)

### PATE PECTORALE A LA RÉGLISSE

De GEORGÉ, pharmacien d'Épinal (Vosges),

La seule infallible pour la prompte guérison des

RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France, et à Lyon, au dépôt général, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13. — On ne doit pas confondre la boîte portant l'étiquette et la signature GEORGÉ, parce qu'il y a des contrefaçons. (5546)

A Lyon, chez VERNET, place des Terreaux, BAYON, rue Neuve, et ANDRÉ, place des Célestins.

PATE DENAFÉ 75 c. et 1 f. 25 c. SIROP DENAFÉ 2 f. Seuls PECTORAUX approuvés par les PROFESSEURS et CHIMISTES de la Faculté de MÉDECINE de Paris. Se délier des contrefaçons.

### RACAHOUT DES ARABES

Aliment des convalescents, des dames, des enfants et des personnes malades de la poitrine. (5215-7985)

#### PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1<sup>er</sup>, à Lyon. — Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

### MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratuit, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 13, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Châtelier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Afranchir.) (4246)



### TRESOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Mouret fils, épicerie, rue Marchand; à Saint-Etienne, Monestier, épicerie, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. — L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus : Châlon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (4873)

#### GAZ DE SAONE-ET-LOIRE.

MM. les actionnaires du Gaz de Saône-et-Loire sont prévenus que l'assemblée générale semestrielle aura lieu le 3 février prochain, à une heure et demie très précise, dans la salle de la bourse, palais Saint-Pierre. (2032)

AVIS. Une maison de commerce. DEMANDE DES VOYAGEURS pour la représenter. Appointments fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue.

S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (4589)

AVIS. Il a été perdu lundi 11 de ce mois, du quai Saint-Clair à l'entrée du faubourg de Bresse, une chaîne d'or en forme de bracelet portant un médaillon en forme de cœur; deux dates sont gravées à l'intérieur du médaillon, qui contient des cheveux.

Bonne récompense à la personne qui l'aurait trouvé et qui le rapporterait au bureau du Censeur. (2031)

#### LANGUE ANGLAISE.

M. J. B., de Londres, professeur-suppléant de langue anglaise au collège royal de Lyon, s'offre à donner des leçons particulières de cette langue en ville.

S'adresser, au collège, chez le concierge. (5254)

#### DEPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien, est employé avec un succès constant pour la guérison des maladies secrètes, dartres, taches et éruptions de la peau, goutte, rhumatismes, et toutes acrétes ou vices du sang. Ce médicament, d'un usage commode et d'un résultat certain, est préféré aux tisanes. S'adresser, à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, n. 31; à Thizy, M. BOUVIER; à Charolles, M. BEAT; à Châlon, M. RASCOU; à Bourg, M. VILLARD; à Vienne, M. MERMET; à Valence, M. COLLET; à Saint-Etienne, M. GALT, rue de Foy, 46, tous pharmaciens. (4998)

AVIS. Le sieur Jacques Bodzini, limonaier, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transférer grande rue Longue, 19, 2<sup>e</sup> cour, le café qu'il tenait précédemment place du Plâtre, 13. Une jolie terrasse pour l'été et diverses améliorations apportées dans ce nouvel établissement, la célérité dans le service et la bonne qualité des marchandises, lui donnent lieu d'espérer la continuation de la confiance dont il a joui jusqu'à ce jour. (2029)

AVIS. On demande pour le dehors un bon ouvrier relieur-papetier, qui connaît à Paris au moins une année, et muni de bons certificats sur sa moralité. S'adresser à l'entrepôt de cartons, place Saithonay, n. 6, à Lyon. (5260)

#### Traitement très commode et peu coûteux.

GUÉRISON prompte, certaine et sans rechutes de toutes les maladies secrètes de la peau et du sang, dartres, gale, scrofules, etc., par l'extrait de salsepareille et des bois sudorifiques. Cette Tisane sèche, reconnue supérieure à tous les autres remèdes de ce genre, ne se trouve que chez M. Camuset, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc. — Prix : 12 f. la boîte pour un traitement de vingt jours, 6 f. la demi-boîte. (4938)

#### SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PATE D'ESCARGOTS. Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (4460)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS. Rue de la Poulallerie, 19.